

2011 10 Journée solaire pour les agriculteurs 15  
Max Meyer, SSES

## **Grand intérêt des agriculteurs du Canton de Vaud pour « le solaire »**

*Le 1<sup>er</sup> octobre 2011, Monsieur Alain Martin, agriculteur à Assens, a organisé, dans le cadre du projet de solaire au service des agriculteurs en coopération avec la Société Suisse pour l'Énergie Solaire (SSES), un après-midi dans le but d'expliquer la production d'énergie renouvelable solaire aux agriculteurs intéressés par la diversification de leurs activités. La maison Solstis SA, Lausanne, titulaire du prix solaire Suisse, a réalisé la pose de l'installation photovoltaïque. .*

### **Indications techniques**

L'installation est parfaitement intégrée dans le toit. Les panneaux solaires couvrent une surface de 350 m<sup>2</sup>. La puissance installée équivaut à 47.25 kWp et le rendement annuel est estimé à 50 000 kWh. La mise en service date de fin 2010. Les panneaux sont d'origine allemande et les onduleurs suisses. L'installation est sur la liste d'attente de la Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Dans l'intervalle, l'électricité injectée n'est rémunérée qu'à 9 ct/kWh. La valeur écologique ajoutée n'est, malheureusement, pas prise en compte, contrairement à d'autres régions de la Suisse.

Monsieur Alain Martin, soutenu par la maison Solstis SA, a réussi à surmonter des obstacles administratifs. Un des problèmes restant à résoudre partiellement, réside dans la définition de la responsabilité financière pour lier une installation photovoltaïque avec le réseau électrique existant. Même s'il existe des prescriptions édictées par ELCOM, dans la vie pratique, on se heurte souvent à des situations qui ne peuvent être résolues que par la négociation.

### **Résultats principaux**

Le changement de notre infrastructure d'énergie est indispensable. Le futur appartient aux énergies renouvelables et les agriculteurs sont bien placés pour jouer un rôle déterminant dans la production de ces dernières. Atouts : grandes surfaces des toits propices aux panneaux solaires, généralement bien exposées vers le sud, inclinaison favorable, fermes en dehors des endroits sensibles du point de vue des permis de construire, facilité de financement par les crédits d'investissements pour les agriculteurs. Les obstacles principaux sont d'ordre politique. Cet aspect a été clairement et pragmatiquement analysé par Monsieur Roger Nordmann, Conseiller national.

Madame Alexandra Cropt, qui a représenté l'Union Suisse des Paysans (USP) à cette occasion, a souligné le fait que l'USP s'engage à soutenir les agriculteurs dans le domaine des énergies renouvelables. Une plateforme spéciale d'information est en préparation et l'USP coopérera en faveur du projet « le solaire au service des agriculteurs ». Parallèlement, elle analysera le potentiel de production d'énergie solaire pour les agriculteurs ainsi que les meilleurs moyens de promouvoir cette dernière. Les opportunités du marché pour les paysans sont intactes et ce sont eux qui détiennent un fort potentiel pour réaliser une production d'électricité importante dans le but de remplacer les 40% d'énergie provenant des centrales nucléaires.

La volonté des agriculteurs de acquérir parallèlement le statut de producteurs d'énergies pour des tiers est manifeste. Il s'agit maintenant de améliorer les conditions-cadre suisses pour y parvenir, à commencer par la RPC.